

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1470 Décisions concernant les Ministères.

n° 1470

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

6 décembre 1963

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro

31 décembre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Le Milicien de 2° classe Saïd Ibrahim. matricule 2575 de la 2° Compagnie de Milice à Tadjoura, est licencié pour «raison disciplinaire >» pour compter du 11 décembre 1963. L'intéressé qui totalise 2 ans, 2 mois, 21 jours de services effectifs dans la Milice de la C.F.S. étant licencié pour raison disciplinaire, ne peut prétendre à aucune indemnité.